



SOCIETE CANINE REGIONALE DU CENTRE - SECTION DU CHER

Affiliée à la Société Centrale Canine - Reconnue d'utilité publique - Fédération nationale agréée par le ministère de l'Agriculture - Arrêté du 22/05/69

EXPOSITION CANINE NATIONALE

CACS

BOURGES (Cher)

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 FEVRIER 2012 - Parc des Expositions

EXPOSITION
TRADITIONNELLE
AVEC CAGES

Engagements par internet
www.cynoprint.com
(paiement CB sécurisé)

ENCEINTES CHAUFFÉES • TOUS LES RINGS À L'INTÉRIEUR



Prix aux deux meilleurs chiens et aux deux meilleurs jeunes de l'exposition

Coupes aux meilleurs de groupe (adultes et jeunes)

Coupes et plaques de chenil aux CACS et RCACS.

1^{er} Exc. classes Champion, Ouverte, Intermédiaire, Travail, 1^{er} Exc. ou T.B. classe Jeune

Plaques de chenil aux "Excellent" classés. Prix aux "Très Prometteur" classe Puppy

Coupes à tous les lots d'élevage, classe élevage et à toutes les meutes

Récompense aux meilleurs couple, paire - Souvenir à chaque exposant

Jumelée avec la Nationale d'Élevage
du CCEE le vendredi 17 février

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

SAMEDI 18 FEVRIER 2012

1^{er} groupe

Berger Allemand, Kelpie, Berger Catalan (Gos d'Atura),
Berger de Beauce, Berger de Brie, Berger de Picardie,
Berger des Pyrénées, Border Collie, Bergers Portugais, Majorquin
Bouvier d'Australie, des Ardennes, des Flandres,
Berger Roumain, Berger Blanc SuisseM. LORY

Chiens de Berger Belge, Schipperke,
Colley Barbu, Berger des Shetland, Bobtail,
Welsh Corgi, Berger Hollandais,
Schapendoes, Chien Loup de Saarloos
(conf. M. LORY).....Mme MELCHIOR-SCHLECHTER (L)

Spéciale Berger d'Ecosse (Colley).....M. TREPOS-POUPLARD
Bergers de l'Est, Berger Australien Sheperd.....Mme VERNON

5^e groupe

Spéciale Xoloitzcuintle
Spéciale Chiens du PérouM. GRUNHEID
Toutes les autres races du groupeM. VOILET

8^e groupe

Tous les Retrievers (sauf Golden)M. LE MAGNAN
Golden Retriever et autres races du groupeM. GOUBIE

9^e groupe

Bichons, Petit Chien Lion, Chiens du Tibet
Spéciale Chien Chinois à crête nu et à houppetteMme LAURENT
Spéciale Coton de TulearM. SOULAT
Spéciale Chihuahua Poil Court.....M. MATTERA
Spéciale Chihuahua Poil Long.....Mme BOTTUSSI-JOCQUEL
Spéciale Cavalier King Charles, King Charles.....Mlle ESTRU
Bouledogue Français (femelles), Carlin, Boston TerrierMme THEVENON
Bouledogue Français (mâles) (conf. Mme THEVENON)
Caniches (conf. M. LE MAGNAN)
Spéciale Papillon, Phalène, Petit Chien Russe
Griffons Belge, Bruxellois, Petit Brabançon,
Epagneuls Japonais et Pékinois, Kromfohrlander
(conf. M. MATTERA)M. OSTROWSKI

10^e groupe

Toutes les races du groupe.....M. GRUNHEID

DIMANCHE 19 FEVRIER 2012

2^e groupe

Cane Corso, Leonberg, St Bernard.....M. SOULAT

Landseer, Terre-Neuve,
Berger d'Asie Centrale,
Bouvier Suisses, Dogue Canario
(conf. Mme THEVENON).....Mme MELCHIOR-SCHLECHTER (L)

Mastiff, Bullmastiff, Dogue Allemand, Dogue Argentin,
Dogue de Bordeaux, Fila Brasileiro, Mâtin de Naples,
Chien de Montagne des Pyrénées.....M. VOILET

Dobermann, Pinschers, Schnauzers, Boxer, Bulldog,
Rottweiler, Shar Pei, Berger d'Anatolie, Dogue du Tibet,
Howavart, Mâtins Espagnol, des Pyrénées,
Terrier Noir Russe et autres races du groupe.....Mme THEVENON

3^e groupe

American Staffordshire Terrier, Silky Terrier,
Toy Terrier, Yorkshire TerrierM. LE MAGNAN

Bull Terrier, Bull Terrier du StaffordshireMme DUPOUY

Airedale et Terrier Divers,
autres races du groupeM. GRUNHEID

4^e groupe

Tous les TeckelsMme DUPOUY

6^e groupe

Spéciale DalmatienM. LE MAGNAN

Toutes les autres races du groupe.....M. GENICHON

7^e groupe

Toutes les races du groupe.....M. GOUBIE

2 DATES DE CLOTURE DES ENGAGEMENTS : 23 JANVIER et 6 FEVRIER 2012
Majoration de 20 % entre ces deux dates

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S. - A conserver par l'exposant

L'exposition se tiendra à Bourges, au Parc des Expositions, les 18 et 19 février 2012

ARRIVÉE ET JUGEMENTS – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 30. Les jugements commenceront à 10 h.

LOGEMENT – Tous les chiens seront logés dans des cages qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring pour se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages, seules les couvertures sont admises (sauf pour les méutes).

SORTIE DES CHIENS – Aucune sortie ne sera autorisée avant 17 h sauf entre 12 et 14 h après versement d'une caution de 40 €.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE : il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRÉSENTATION : il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants)

COUPE D'OREILLES : conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. En ce qui concerne les juges, ils pourront présenter des chiens ne leur appartenant pas le jour où ils n'officieront pas. À partir du moment où ils font partie du jury d'une exposition, ils ne pourront en aucun cas présenter le jour où ils officieront, mais leurs propres chiens pourront être présentés par leur conjoint, leurs enfants ou des tierces personnes dans toutes les races qu'ils ne jugent pas ce jour-là. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI et inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI (livre d'attente inclus).

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ;
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée. Seuls les chiens ayant obtenu au moins un CACS dans une exposition organisée sous les règlements de la Société Centrale Canine peuvent être acceptés "ne concourant pas".

d) Les chiens de 2^e catégorie ne justifiant pas de la déclaration de mairie et non muselés.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSE INTERMÉDIAIRE - (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Ouverte). Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire) - Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire) - Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant la date de clôture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION – Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE JEUNE – Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS.

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans (comptés à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy et Vétéran.

Autres classes :

CLASSE NE CONCOURANT PAS - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

ELEVAGE (Ancien Lot d'élevage - Classe pouvant être constituée sur place) : pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE (Ancien Lot de reproduction - Classe pouvant être constituée sur place) : pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de mêmes race et variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux sujets de mêmes race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

MÉUTE – Chiens courants : pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire dont trois chiens doivent être engagés dans la classe Travail.

Terriers et Teckels : pour les six Terriers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que ses trois chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail et qu'il est titulaire de l'attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement au secrétariat avant la date de clôture par mandat cash ou chèque bancaire. Pour les exposants étrangers, mandat international ou virement bancaire.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS – 2 clôtures des engagements : 23 janvier et 6 février 2012 (voir tarifs). Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de la poste de départ) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés, sous déduction d'une somme de 10% du montant pour frais de secrétariat.

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "service vétérinaire" ;

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

CACS – Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" en classe Ouverte, Travail ou Intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 76 € qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant la réglementation en vigueur ou les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Le fait d'appartenir à un club ou à une société canine non affiliée à la SCC ou à un organisme non reconnu par la FCI ou de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la Société Centrale Canine, entraîne, pour son auteur et son chien, l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la Société Centrale Canine. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

1^{er} groupe :	- Berger Allemand, Berger de Brie et Bouvier des Flandres15 mois
	- Reste du groupe12 mois
2^e groupe :	- Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Dogue du Tibet, Leonberg, Landseer, Dobermann, Rottweiler, Mâtin des Pyrénées, Hovawart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo, Chien de Montagne de la Serra d'Estrela, Cane Corso15 mois
	- Reste du groupe12 mois
3^e, 4^e groupes :12 mois
5^e groupe :	- Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Podenco Portugais (moyen, grand), Samoyède, Esquimaux du Groenland, Akita Inu15 mois
	- Reste du groupe12 mois
6^e groupe :	- Rhodesian Ridgeback15 mois
	- Reste du groupe12 mois
7^e groupe :12 mois
8^e groupe :	- Retrievers15 mois
	- Reste du groupe12 mois
9^e groupe :	- Epagneul Japonais et Pékinois10 mois
	- Reste du groupe12 mois
10^e groupe :	- Whippet, Petit Lévrier Italien12 mois
	- Reste du groupe15 mois

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

ATTENTION : votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Chiens de 2^e catégorie

Il est prévu pour les chiens de 2^e catégorie :

- le certificat de vaccination antirabique,
- le port de la muselière dans les lieux publics,
- les expositions où le public est admis (hors cages et rings) sont assimilées à un lieu public,
- le récépissé de déclaration à la mairie,
- l'attestation d'assurance.

TRÈS IMPORTANT – PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Pour les chiens de la 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

La validité du certificat débute :

– en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.

– en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de Douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquies à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de Douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

DEMANDE D'ENGAGEMENT - EXPOSITION DE BOURGES

CACS

18 et 19 février 2012

**EXPOSITION
TRADITIONNELLE
AVEC CAGES**

Soyez très exact dans les réponses, le catalogue sera mieux fait.
Écrivez lisiblement, sinon votre nom ou celui de votre chien sera erroné sur le catalogue.
Vous pouvez faire des photocopies mais il nous faut une feuille par chien.
RENSEIGNEMENTS : 02.48.24.88.93 - 02.48.64.87.80 - 06.62.25.55.96

N° engagement :
Groupe :
Classe :
L.E. Meute :
PA CO

VARIÉTÉ : Pour les races suivantes (voir sur certificat de naissance) : Berger des Pyrénées, Welsh-Corgi, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retriever, Chien Chinois à Crête, Bergers Belges, Xoloitzcuintle, Chien du Pérou.	TAILLE : Pour les races suivantes : Schnauzers, Pinschers, Teckels, Bassets Griffon Vendéen, Anglo-Français (6 ^e groupe), Caniches, Spitz, Xoloitzcuintle, Podengo Portugais, English Bull-Terrier, Chien du Pérou.	COULEUR : Pour les races suivantes : Bergers de Beauce, de Brie, Hongrois, Doberman, Boxer, Schnauzers, Dogue Allemand, Elkhound, Français (6 ^e groupe), Épagneul Breton, Cockers Anglais, Américain, Caniches, Chow-Chow, Carlin, Spitz, Pinscher Nain, Terre-Neuve, Setter Irlandais, Spinone, Braque Italien, Grand Anglo-Français, Bouledogue Français.	POIL : Ras - Long - Dur - Court - Lisse - Laineux. Pour les races suivantes : Collie, Saint-Bernard, Fox, Teckels, Podencos, Braques de Weimar, Hongrois, Griffons, Lévrier, Chihuahua, Cao da Serra da Estrela, Berger Hollandais, Segugio Italiano, Chien Courant d'Istrie. POIDS : Pour les races suivantes : Japonais, Pékinois, Phalène, Papillon.
---	--	--	--

Obligatoire : n° de tatouage ou de transpondeur (puce)

Race Sexe
Nom du chien
Numéro au Livre d'Origines
Date de naissance
Nom du père
Nom de la mère
Nom du producteur (M., Mme, Mlle)
(Propriétaire de la mère à la saillie)
NOM DU PROPRIÉTAIRE (M., Mme, Mlle)
Adresse
Code postal Ville
Téléphone Pays

*Je certifie sincères et véritables les renseignements figurant au recto de la présente feuille.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance, entre autres le versement du montant total du présent engagement, même si le chien n'est pas présenté.
En conséquence, j'exonère spécialement la société de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même pour n'importe quel accident.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions du règlement notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.R.C.*

JE M'ENGAGE A NE PAS QUITTER L'EXPOSITION AVANT 17 H

Je déclare sur l'honneur : être titulaire du certificat de capacité à l'élevage
 ne pas être astreint à l'obligation du certificat de capacité

Fait à le
Signature du propriétaire :

JOINDRE A L'INSCRIPTION

- Chèque ou mandat cash ou copie du reçu du mandat postal ou du virement
- une enveloppe timbrée à votre adresse
- s'il y a lieu une photocopie du certificat de vaccination antirabique*
- (voir page règlement)
- une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Champion et en classe Travail.

CLASSES :
 Ouverte Travail Champion Jeune Intermédiaire
 Puppy Meute Vétéran Ne concourant pas Chien accompagnateur
 Lot d'Elevage Classe Elevage Confirmation avec exposition
 Paire avec
 Couple avec

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

	jusqu'au 23 janvier	du 24 janvier au 6 février	A payer
1 ^{er} chien* (catalogue inclus)	37 €	44 €	
2 ^e chien* et 3 ^e chien* (chacun)	32 €	38 €	
4 ^e chien* et chiens* suivants	28 €	33 €	
*Classes Ouverte, Champion, Travail, Jeune et Intermédiaire seulement			
Classe Puppy	26 €	32 €	
Classe Vétéran		26 €	
Chien ne concourant pas		18 €	
Chien accompagnateur		8 €	
Meute (dont 6 en indiv.)		61 €	
Chiens suivants de la meute		18 €	
Lot et cl. Elevage, Paire, Couple		Gratuit	
Jeune présentateur		8 €	
Confirmation chien exposé		Gratuit	
Réduction adhérents SCRC 10%			
Indiquer n° de carte			
Entrée carte d'accompagnateur		(5 €) x	
Avant 15 ans (Gratuit)			

TOTAL
PAIEMENT

Exposant France
 chèque à l'ordre de SCRC section Cher **ou**
 mandat cash à l'ordre de M. MAISONNEUVE Pierre } A joindre à l'inscription
Exposant étranger
 mandat postal à l'ordre de M. MAISONNEUVE Pierre - **Le Chailleux - 18340 VORLY**
 virement international : code IBAN FR76 1480 6180 0068 6689 8000 001
code BIC AGRIFRPP848

ENGAGEMENTS à adresser : SCRC Section Cher - 33 rte des Aix d'Angillon - 18510 MENETOU-SALON

Remplissez très lisiblement ce volet en majuscules d'imprimerie, afin d'éviter toute erreur au catalogue.

Obligatoire : n° de tatouage ou de transpondeur (puce)

Race
Variété Couleur Poids Poil Taille

Classe d'engagement : Ouverte Travail Champion Jeune Intermédiaire Puppy Vétéran
(une croix dans la case choisie)
Confirmation avec expo Lot d'Elevage Classe Elevage Ne concourant pas Meute

Nom du chien
Sexe : Mâle Femelle Date de naissance N° livre d'origines
Nom du père
Nom de la mère
Nom du producteur : M., Mme, Mlle

N° engagement :
Groupe :
Classe :
L.E. Meute :
PA CO

• Paire
nom du 2^e chien
• Couple
nom du 2^e chien

Nom et prénom du propriétaire : M., Mme, Mlle
Adresse
Code postal Ville Pays Tél.

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR
pour les classes Travail et Champion (les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 6 février 2012)

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE :

- Date et lieu où le chien a obtenu :
- soit un R.C.I. I ou I.P.O. I
 - soit un Brevet de Mondioring
 - soit pistage F.C.I. I
 - soit un test international de sauvetage
 - soit un brevet de chien défense
 - soit un brevet en campagne
 - soit un brevet de pistage
 - soit un brevet troupeau

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (BICP) 1^{re} ou 2^e catégorie.

CHIENS COURANTS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

SPANIELS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un Très Bon.

BARBETS :

Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{re} ou 2^e catégorie.

TERRIERS :

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

TECKELS :

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre.

CHIEN D'ÉLAN NORVÉGIEN :

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- Sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon ;
- Sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

CHIENS NORDIQUES DE TRAINÉAU :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail échelon 1.

RETRIEVERS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu TB en Field ou BICP 1^{re} ou 2^e catégorie.

LEVRIERS :

Justifier de 2 Excellents en NC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

RÉPONSE

.....
.....
.....

DEMANDE D'ENGAGEMENT CONFIRMATION SEULE

Race Sexe

Tatouage ou transpondeur Numéro Livre des Origines Né(e) le

Nom du chien

Nom du père Nom de la mère

Nom du producteur

Nom du propriétaire Prénom

Adresse complète

Ville Code postal Tél.

TARIF de L'ENGAGEMENT : 30 €

Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour l'envoi de votre accusé de réception

CONFIRMATION SANS CONCOURS DE 8 h à 10 h le jour où la race est jugée.

CONFIRMATION : la composition du jury permettra d'assurer la confirmation de toutes les races de chiens engagés, mais attention, votre chien doit être **identifié très lisiblement** et vous devez le présenter avec **sa fiche d'identification** et **son certificat de naissance** de la Société Centrale Canine, ainsi que le **formulaire d'examen de confirmation** correctement rempli.

EXPEDITION

Demande à adresser à :
SCRC Section Cher
33 route des Aix d'Angillon
18510 MENETOU-SALON

REGLEMENT

- chèque à l'ordre de SCRC section Cher à joindre à l'engagement
- mandat-cash à l'ordre de M. Pierre MAISONNEUVE
Le Chailleux 18340 VORLY